

BULLETIN DE SOUSCRIPTION AU CAPITAL

Energies Renouvelables et Collectives en Astarac

Société par Actions Simplifiée à capital variable

Je déclare avoir pris connaissance des statuts de la SAS ERCA (cocher la case).							
☐ Je déclare avoir pris connaissance du DIS (Document d'Information Synthétique) relatif aux offres ouvertes au public document disponible sur le site internet de la société à l'adresse suivante : http://erca32.fr/index.php/deveniractionnaire/ (cocher la case). Attention : votre demande ne pourra pas être prise en compte si vous n'avez pas confirmé ces points.							
Souscriptrice / Souscripteur PERSONNE PHYSIQUE							
Vous êtes déjà actionnaire N° actionnaire :							
Madame / Monsieur NOM :	Prénoms :						
Né(e) le :	A:						
Nationalité :							
Adresse :							
Commune :	Code Postal :						
Téléphone :	Adresse mail de contact :						
Si souscripteur MINEUR merci de remplir les cases ci-dessous							
Tuteur légal 1 : je soussigné(e)							
Madame / Monsieur NOM :	Prénoms :						
Né(e) le :	A:						
Nationalité :							
Adresse :							
Commune :	Code Postal :						
Téléphone :	Adresse mail de contact :						

Tuteur légal 2 : je soussigné(e)	
Madame / Monsieur NOM :	Prénoms :
Né(e) le :	A:
Nationalité :	
Adresse :	
Commune :	Code Postal :
Téléphone :	Adresse mail de contact :
Si Souscripteur PERSONNE MORALE (privé	ée ou publique) merci de remplir les cases ci-dessous
Raison sociale & forme juridique :	
Représentée par NOM – Prénoms :	
Fonction du représentant :	
Adresse Siège Social :	
Code postal :	
Commune :	
et Collectives en Astarac » - ERCA SAS. □ Demande vouloir devenir actionnaire en acq de € (en chiffres) □ Je procède ainsi ce jour à un règlement p coordonnées notées sur la page suivante. Merc Un récépissé sera remis après réception de l'eng □ J'accepte d'être convoqué(e) aux assemblée voie électronique en lieu et place de l'envoi pos d'informations de vote à distance et plus institutionnelles de la société. Cette autorisatio	s par courrier électronique, que la SAS ERCA ait recours à la transmission par stal lors de l'exécution des formalités de convocation, d'envoi, de documents généralement d'être destinataire d'informations et de communications n a comme seul objectif de faciliter la gestion de la société
eq:contact:co	

Siret: 900 701 806 00011

¹ L'attention du souscripteur est attirée sur le risque, que comporte un investissement dans une société, de la perte partielle ou totale de l'investissement. N'investissez que l'argent dont vous n'avez pas besoin immédiatement, et diversifiez votre épargne.

Relevé d'identité bancaire

	Code Banque	Code Guichet	Numéro de Com	ipte Clé Rib	
RIB FRANCE	16906	02025	87042225868	97	
International Bank Account Number Bank Identification Code					Bank Identification Code (BIC)
IBAN ETRANGER	FR76 1690 6020 2587 0422 2586 897			AGRIFRPP869	
AG ENTREP TARBES Tél : 05 62 44 73 51	BES (02025)				e du titulaire IOUVELABLES ES EN ASTARAC

19 AVENUE DE GASCOGNE

32730 VILLECOMTAL SUR ARROS

Souscription au capital de la SAS à capital variable « Energies Renouvelables et Collectives en Astarac »

Les statuts d'Energies Renouvelables et Collectives en Astarac s'inscrivent pleinement dans les valeurs de **l'Economie Sociale et Solidaire** où la notion « **d'un actionnaire = une voix** » prévaut. Les citoyens, les associations, les sociétés privées, les collectivités, peuvent devenir sociétaires de la SAS et participer à la gouvernance, en acquérant au moins une action.

Qu'est-ce qu'une action?

Une action correspond à une fraction du capital social apporté par un actionnaire. Une personne morale ou physique, si elle veut entrer dans la société ou augmenter son apport en capital, peut souscrire une ou plusieurs actions. Ces dernières sont nominatives et indivisibles ; il y a donc un propriétaire pour chaque action.

Chaque action ouvre droit à une part des bénéfices éventuels, un droit de vote et à la représentation dans les conditions fixées par les statuts. Chaque associée dispose d'une voix au sein de la société, quel que soit le montant de sa participation au capital de la société, en application du principe "une personne = une voix".

Qui peut souscrire des actions?

Citoyens, collectivités, sociétés, associations, ... Toute personne physique ou morale. Les personnes mineures peuvent détenir des actions

Quelle est la rémunération des actions ?

C'est l'Assemblée Générale – **dont vous faites/ferez partie en tant qu'actionnaire** - qui décidera du taux de rémunération des actions en fonction des résultats annuels.

Quels sont les droits et obligations attachés aux actions?

Chaque actionnaire dispose d'une voix. L'entrée au capital oblige au respect des statuts et des décisions de l'Assemblée Générale. Les sociétaires ne sont responsables des pertes qu'à concurrence de leurs apports.

Quelles sont les modalités de sortie des sociétaires ?

La sortie des sociétaires est possible selon les modalités prévues à **l'article 14** des statuts de la société.

Quelles sont les modalités de remboursement des actions ?

Le remboursement des actions se fait à la valeur nominale de celles – ci suivant les dispositions prévues dans à **l'article 15** des statuts de la société.